**Termes de Références (TDR) pour le recrutement des Accompagnateurs Spécialisés en Mesures d’Accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre des activités TMNC en réponse à la sécheresse dans le Sud sous financement CERC**

**(Contingent Emergency Response Component)**

1. **Contexte**

A l’instar de plusieurs pays dans le monde, Madagascar traverse une crise sanitaire majeure due à la pandémie COVID-19 depuis le 1er trimestre 2020.

Dans le sud de Madagascar plus exactement dans 3 communes d’Amboasary (Ebelo, Ifotaka, Behara), le contexte est aggravé et surtout marqué par la famine qui sévit tuant des enfants en bas-âges et des personnes âgées. Cette situation de famine est observée depuis le mois de septembre et des réponses immédiates sont requises.

A cet effet, pour atténuer l’impact de cette crise sanitaire, le Gouvernement de Madagascar a décrété la situation sanitaire d’urgence le 21 Mars 2020 par décret n° 2020-359 comme riposte à la propagation du virus et a édicté un certain nombre de mesures dont les impacts se traduisent en termes de suspension voire de perte de revenus aussi bien pour la population du secteur formel qu’informel.

Avec l’appui des partenaires techniques et financiers, le Gouvernement a mis en place un ensemble cohérent de réponses destiné à l’endroit des familles touchées par les conséquences des mesures barrières imposées (Tosika Fameno, Vatsy Tsinjo) et aux ménages victimes de la sècheresse dans le Sud.

C’est dans le cadre du renforcement de cette démarche d’appui à ces couches de la population vulnérable définie par (i) la **Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)** promulguée en 2015, (ii) la **Stratégie Nationale sur la Protection Sociale - SNPS** (2019-2023) et (iii) le **Programme Multisectoriel d’Urgence (PDMU)** que le Gouvernement envisage de mettre en place un programme de financement de contingence : le « Contingent Emergency Response Component (CERC) » dont la gestion de la mise en œuvre sont confiées au Fonds d’Intervention pour le Développement (FID).

Le FID envisage d’utiliser une partie de ce financement CERC pour recruter des accompagnateurs spécialisés en mesure d’accompagnement pour assurer l’encadrement des nouveaux bénéficiaires victimes de manière cyclique des effets de la sécheresse dans particulièrement la zone Sud et Sud-Ouest de Madagascar sur des thématiques bien définies.

1. **Objectifs de la mission**

Les objectifs de la mission sont de :

1. Avec les Chargés de Projet et les responsables, préparer les séances de formation des groupes de Mères Leaders par Commune : planning de formation, lieu de formation, édition et dispatch des convocations des Mères Leaders, préparation des calendriers des espaces de bien-être par commune, préparation logistique, renforcement des communications aux CPS, inventaire et production des supports de formation)
2. Assister les Chargés de Projet en mesures d’accompagnement dans les plaidoyers au niveau des Communes (autorités locales, leaders d’opinion, autres)
3. Former les groupes de mères-leaders, les thèmes d’accompagnement suivants :
* Les PFE : Hygiène et diversification alimentaire,
* La Gouvernance Citoyenne : acquisition de CIN, lutte contre la corruption, acquisition d’une copie
* La Violence Basée sur le Genre (VBG), exploitation et travail des enfants
* L’Education Financière
* L’Inclusion Productive, particulièrement dans les zones où l’eau est accessible
* Culture de case
* Jardins communautaires par groupe de mères leaders
* Lutte contre la propagation du coronavirus
1. Recueillir les rapports d’activités des mères-leaders et des livrables attendus et les consolider.
2. Accompagner les mères-leaders dans la conduite des espaces de bien-être au niveau des Fokontany bénéficiant des activités d’accompagnement.
3. Encadrer les visites à domicile effectuées par les mères leaders,
4. Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders,
5. Consolider les rapports d’activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems ou autres bases de données
6. Emettre des recommandations et des suggestions à l’endroit du FID ainsi que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
7. Transmettre au FID un rapport de supervision des espaces de bien-être.
8. Rendre compte au FID des mises à jour nécessaires en rapport avec les ménages bénéficiaires du CERC ainsi que des mères- leaders.
9. Transmettre au FID des rapports d’activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et annexé au contrat.
10. **Mission des accompagnateurs spécialisés**

Placés sous la responsabilité du Responsable des activités urgences et relèvement des Directions Inter Régionales du FID, les accompagnateurs spécialisés ont pour mission de :

* Conduire les formations des mères-leaders sur les thèmes d’accompagnement suivant les techniques de formation partagées par le FID
* Planifier avec les mères-leaders ou les autres structures les espaces de bien être au niveau de chaque Fokontany
* Payer les indemnités des ML participant aux formations
* Coacher les espaces de bien-être tenues par les mères-leaders
* Suivre la conduite des visites à domiciles et effectuer des contres visites à domicile,
* Collecter les rapports mensuels des mères leaders et les consolider avant de les transmettre au niveau du FID
* Apporter des appuis aux mères leaders dans la réalisation de leurs activités d’accompagnement
* Consolider les rapports d’activités des mères leaders dans le Management Informatics Systems ou autres bases de données du FID,
* Etablir et présenter les rapports demandés par le FID
* Assurer l’acheminement et le dispatch des supports de communication et des matériels de stimulation destinés aux mères-leaders ;
* Assurer la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC telles que l’élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide foncier, la mise en place des dispositifs de lavage des mains, des latrines et des fosses à ordures conformément au manuel de procédures environnementales et sociales.
* Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :
* Le manuel de formation des Mères Leaders par Thèmes
* Les plans de session de formation par thème
* Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d’animation)
* Les fiches de suivi de formation,
* Le calendrier des espaces de bien-être
* Le canevas des rapports mensuels
* Le tableau d’affichage
* Les fiches de contre visite à domiciles,
* Les manuels MIS,

• Les consultants respecteront les calendriers d'activités (formation et programme d’espaces de bien-être) convenus avec le FID et communiqués aux communautés.

1. **Zones d'intervention**.

Les activités de formation et d’accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant.

**Les zones d’intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REGION**  |  **DISTRICT**  |  **COMMUNES D'INTERVENTION CERC**  |
|  **ANOSY**  |  Amboasary  |  Ebelo  |
|  Berano  |
|  Magnevy  |
|  Behara  |
|  Sampona  |
|  Amboasary Sud  |
|  Tolagnaro  |  Tanandava Mandrere  |
|  Ambatoabo  |
|  Andranobory  |
|  **ANDROY**  |  Ambovombe  |  Marovato Befeno  |
|  Analamary  |
|  Maroalomainty  |
|  Sihanamaro  |
|  Bekily  |  Anivorano Mitsinjo  |
|  Maroviro  |
|  Antsakoamaro  |
|  Tsirandrany  |
|  Besakoa  |
|  Vohimanga  |
|  Beraketa  |
|  Anja-nord  |
|  Tsihombe  |  Tsihombe  |

1. **Etapes des activités d’accompagnement**

Se référer également au Manuel de Procédures MACC du Programme FIAVOTA.

1. Préparation de bureau
2. Préparation des séances des formations :
* Planning de formation,
* Lieu de formation,
* Edition des convocations des mères leaders,
* Préparation des calendriers d’affichage par commune,
* Préparation logistique,
* Renforcement des communications aux CPS,
* Inventaire des supports de formation
1. Internalisation des outils et des techniques de formation des Mères Leaders
* Formation et prise en main des consultants individuels accompagnateurs spécialisés dispensée par l’équipe du FID.
1. Formation des Mères Leaders
* Les formations se feront par groupe de 35 Mères Leaders au maximum (suivant étique andragogique)
* Elles seront dispensées au niveau des Communes ou des fokontany
* Collecte des rapports d’activités des Mères Leaders
* Collecte des fiches de plaintes venant des CPS ou Mères Leaders
1. Consolidation des rapports et des autres livrables des Mères Leaders
* Saisie des rapports d’activités des Mères Leaders sur fichier électronique (Managment Informatics systems MIS, ou autres bases de données)
* Récapitulation des points saillants de la période
* Relevée des projets d’activités de chaque groupe
* Mise à jour de la liste des Mères Leaders si besoin
* Rendre compte au FID des informations de mise à jour des ménages bénéficiaires du programme
1. Rapport de formation des mères leaders par les accompagnateurs spécialisés (10 jours après les activités sur terrain)
* Présenter les livrables des Mères Leaders en annexe
1. Suivi et encadrement des espaces de bien être
* Assistance des espaces de bien être organisées par les mères leaders
* Appui/aide aux mères leaders durant les séances de sensibilisation et conduite des différentes séances de discussion/ de témoignages
* Appui à la sensibilisation des femmes enceintes et des familles ayant des enfants moins de 2 ans à fréquenter les services de nutrition et de santé
* Appui conseil aux mères leaders pour l’amélioration de l’organisation des activités prévues et suivant les itinéraires préétablis par le FID
* Emission des recommandations au FID pour l’amélioration de la conduite des espaces de bien-être et de la méthode de transmission de message adoptée.
1. Suivi des Visites à domiciles et effectuent les contres VAD :

Effectuer des contres VAD ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders. L’accompagnateur se munira des fiches de VAD en version physique, même modèles que celles utilisées par les mères leaders.

1. Rapport final de la mission (rapport individuel, à la fin du contrat) après intégration des recommandations de la Banque Mondiale et du FID.
2. **Conditions de travail**
* Le FID mettra à la disposition des consultants individuels accompagnateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet…)
* Les consultants distribueront ces supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l’objet de décharge signé par les Mères Leaders.
* Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
1. **Livrables :**

Les accompagnateurs spécialisés livreront au FID tous les mois un rapport d’activités sur :

1. Formations dispensées ;
2. Accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders, dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).
3. **Cadre des responsabilités :**

**Le FID :**

* Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés
* Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d’une émission-radio et des affiches)
* Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d’accompagnement.

**Les Consultants accompagnateurs spécialisés :**

* Mobiliser les ML, les CSP sur la tenue des formations et des espaces de bien-être et la diffusion des informations.
* Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
* Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
* Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
* Respecter les calendriers de livraison des livrables
* Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.
1. **Calendrier de la mission :**

Le chronogramme d’exécution de la mission est annexé au contrat.

* Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
* A chaque 20ème du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les travaux de saisie et les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocages.
1. **DUREE PREVISIONNELLE DU MANDAT**

La durée du mandat est de **SIX (06) mois**. La rupture du contrat peut être décidée par les deux parties.

1. **Profil requis**

Licence en Sciences Sociales ou équivalent

* Ayant au moins UN an d’expérience en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques : santé, communication en milieu rural, éducation, économie familiale,
* Ayant au moins UN an d’expérience en accompagnement des populations dans les changements de comportements.
* Connaissance et maîtrise des dialectes locales,
* Bonne capacité rédactionnelle.
* Avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe
* La maîtrise des outils informatiques est obligatoire,
* Aptitude à faire des déplacements à pied